

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

No : R-4122-2020

Gazifère Inc.

(ci-après « Gazifère »)

Demanderesse

et

**Groupe de recommandations et
d'actions pour un meilleur
environnement**

(ci-après « GRAME »)

Intéressé

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

Gazifère - Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, pour l'approbation du plan d'approvisionnement et pour la modification des tarifs à compter du 1er janvier 2021 et du 1er janvier 2022

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Contexte

1. Le 30 avril 2020, Gazifère dépose à la Régie de l'énergie (Régie) une Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, pour l'approbation du plan d'approvisionnement et pour la modification des tarifs à compter du 1er janvier 2021 et du 1er janvier 2022 (Demande);
2. Gazifère propose que le traitement de sa demande soit effectué en cinq (5) phases distinctes;

3. Par la décision procédurale D-2020-051 datée du 13 mai 2020, la Régie accepte ce traitement procédural, mais scinde en deux la phase 1 (1A et 1B), et donne instruction à toute personne intéressée à participer à l'examen de la Demande de déposer une demande d'intervention au plus tard le 28 mai 2020. C'est à ce titre que le GRAME soumet la présente demande d'intervention;

II. Nature de l'intérêt et représentativité

4. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 1989 et compte une centaine de membres en règle;
5. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG;
6. De plus, le GRAME mène des projets de recherche avec des universités et est impliqué, de manière parallèle, dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement, menant plusieurs projets en ce sens dont l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à Montréal;
7. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, incluant les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle du développement, notamment par la prise en compte de l'efficacité énergétique et des impacts environnementaux des différents secteurs de l'énergie, dont la distribution de gaz naturel;
8. Les diverses interventions du GRAME devant la Régie lui ont notamment permis de traiter en profondeur des programmes d'efficacité énergétique, de l'évaluation des taux effectifs de participation aux programmes, de l'état d'avancement des programmes et de la mise en place de mécanismes permettant d'accroître le financement de programmes dédiés aux économies d'énergie. À titre d'intervenant, le GRAME a notamment contribué à l'élaboration du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance d'Énergir (R-3494-2002), et a participé au dossier portant sur le renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance d'Énergir (R-3693-2009);

9. Le GRAME a participé à plusieurs causes tarifaires concernant Énergir, Gazifère et Hydro-Québec, notamment les causes suivantes concernant Gazifère (R-4113-2019, phases 1 et 2; R-4032-2017, phases 1, 2, 3, 4 et 5; R-4003-2017, phases 1 et 2; R-3969-2016 phases 1 et 2; R-3884-2014, phase 3; R-3840-2013, phase 2; R-3793-2012, phases 1 et 2; R-3758-2011, phases 2 et 3; R-3724-2010, phases 1, 2 et 4; R-3692-2009, phases 2 et 3; R-3665-2008, phase 2; R-3621-2006 et R-3587-2005);

III. Motifs à l'appui de l'intervention et conclusions recherchées

10. À titre d'intervenant représentant des intérêts environnementaux et dans une optique d'intérêt public, le GRAME souhaite contribuer à ce que les décisions de la Régie relatives aux demandes de Gazifère dans le cadre du présent dossier intègrent le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable;
11. Le GRAME souhaite participer activement à l'ensemble des 5 phases de la Demande, sous réserve de la preuve qui sera déposée par Gazifère pour les phases 2 à 5, considérant les préoccupations économiques, sociales et environnementales en jeu;

Phase 1

12. Le GRAME précise les sujets dont il entend traiter, les conclusions qu'il recherche ainsi que la manière dont il entend faire valoir sa position à même le formulaire « Liste des sujets » ci-joint, à l'égard des enjeux suivants :

Phase 1A

- 12.1 Processus d'Allègement Global (PAG) (B-0004)

Phase 1B

- 12.2 Élargissement des programmes d'aide dédiés à l'ajout de charge afin de favoriser la substitution d'Énergie plus polluante (B-0006);
- 12.3 Correction des périodes d'évaluation dans le cadre des analyses de rentabilité des projets résidentiels et commerciaux (B-0006);

IV. Frais, budget prévisionnel et communications

13. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant. Un budget de participation pour la phase 1 est déposé en annexe de la présente, conformément aux directives de la Régie;

14. Pour l'analyse de la Demande, le GRAME compte sur la collaboration de :
- 14.1 sa consultante externe, Madame Nicole Moreau, détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC, une maîtrise en sciences de l'environnement ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale, qui agira à titre d'analyste externe; et
 - 14.2 Monsieur Jonathan Théorêt, directeur du GRAME, détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal, qui agira à titre d'analyste interne;
15. Aux fins de communications, le GRAME demande que toute correspondance en rapport avec la présente demande peut être acheminée au procureur soussigné, avec copie au directeur du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Marc Bishai, avocat

Michel Bélanger Avocats inc.

454, avenue Laurier Est, Montréal, Québec H2J 1E7

Tél. : 514 991-9005 / Téléc. : 514 844-7009

Adresse électronique : marc.bishai@gmail.com

Monsieur Jonathan Théorêt, directeur

Groupe de recommandations et
d'actions pour un meilleur environnement

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Québec H8S 2B5

Tél. : 514 634-7205

Adresse électronique : jonathantheoret@grame.org

16. Le GRAME soumet que sa participation sera utile et pertinente à l'examen de la Demande présentée par Gazifère;
17. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-4122-2020.

À Montréal, le 28 mai 2020



Marc Mishai, avocat
Michel Bélanger Avocats inc.
454, avenue Laurier Est
Montréal, Québec H2J 1E7
Tél. : 514 991-9005
Télécopieur : 514 844-7009
Courriel : marc.bishai@gmail.com